

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 05/03/2026

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF- LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Michèle BUREL (pouvoir à Philippe RONARC'H), Armelle RONARC'H (pouvoir à Christelle GUEZENGAR), Claudie SIMON

Secrétaire de séance : Hervé LE COZ

Objet : Délibération n°2026-0004 – Vote du Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune

Madame VIVIEN donne lecture du compte financier unique de la commune qui a été présenté lors de la commission de Finances du 10 mars 2026 et dont voici le résumé par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Chapitre	Désignation	Budget + DM/VC pour rappel	Montant réalisé
DEPENSES	011	Charges à caractère général	493 570,00	485 849,99
	012	Charges de personnel	959 958,00	954 069,34
	014	Atténuations de produits	2 500,00	1 924,00
	65	Autres charges de gestion courante	316 861,23	267 227,22
	66	Charges financières	65 000,00	61 358,69
	67	Charges exceptionnelles	6 362,00	3 835,17
	68	Dotations aux dépréciations des actifs	4 365,00	
	023	Virement à la section d'investissement	183 853,68	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 453,60	94 211,56
			TOTAL	2 144 923,51
RECETTES	002	Résultat n-1 reporté	146 249,65	
	013	Atténuations de charges	29 298,22	31 358,58
	70	Produits des services du domaine	186 720,00	201 332,54
	73	Impôts et taxes	308 397,60	319 074,67
	731	Impositions directes	955 119,00	947 238,00
	74	Dotations et participations	473 685,44	503 374,27
	75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	37 969,25
	76	Produits financiers		33,44
	77	Produits exceptionnels	1 250,00	1 865,71
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 203,60	7 203,60
			TOTAL	2 144 923,51

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chapitre	Désignation	Budget + DM pour rappel	Montant réalisé
	16	Emprunts et dettes assimilées	123 000,00	121 935,39
	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	19 900,00	5 283,00
	204	Subventions d'équipement versées	542 756,00	98 110,10
	21	Immobilisations corporelles	1 526 500,00	707 035,74
	23	Immobilisations en cours	177 900,00	8 239,85
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	7 203,60	7 203,60
	041	Opérations patrimoniales	69 609,78	69 609,78
		TOTAL	2 466 869,38	1 017 417,46
RECETTES	Chapitre	Désignation	Budget + DM pour rappel	Montant réalisé
	10	Dotations, fonds divers et réserves	376 679,39	377 014,39
	13	Subventions d'investissement	211 435,00	111 874,36
	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	463 923,11	
	204	Subventions d'équipement versées		10 819,72
	27	Autres immobilisations financières	84 074,72	84 074,72
	024	Produits des cessions d'immobilisations	460 000,00	
	021	Virement de la section de fonctionnement	183 853,68	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 453,60	94 211,56
	041	Opérations patrimoniales	69 609,78	69 609,78
	R001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	504 840,10	
	TOTAL	2 466 869,38	747 604,53	

Résultat

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées en 2025	1 868 475,97	1 017 417,46
Recettes réalisées en 2025	2 049 450,06	747 604,53
Résultat de l'exercice 2022	180 974,09	-269 812,93
Résultat cumulé	327 223,74	235 027,17
	Excédent	Excédent

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.
Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (Patrick PERENNOU)
VALIDE le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Envoyé en préfecture le 18/03/2026
 Reçu en préfecture le 18/03/2026
 Publié le
 ID : 029-212902258-20260311-2026_0004-DE

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

18/03/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication